



COMPTE RENDU CM DU 5 Mai 2018

TRAVAUX REFECTION CHEMIN DE LA CHAPELLE LA BANNIE

Retiré de l'ordre du jour.

CONVENTION SERVICE SOCIAL CDG70

L'an passé, le conseil avait voté l'adhésion de la collectivité au service social du centre de gestion de Haute-Saône. Le conseil, après en avoir délibéré décide de ne pas reconduire cette l'adhésion qui n'a pas donné satisfaction.

AVENANT CENTURY 21 VENTE MAISON ERMOLI

La vente de la maison ERMOLI ne fait pas beaucoup d'accroche. Le cabinet century 21 propose de baisser le prix de vente à 69 900€ commission d'agence incluse. Accepté par le conseil

ANNULATION FACTURATION EAU

Monsieur et madame DOUCHIN contestent la facturation du 1^{er} semestre 2017 pour laquelle apparaît un index de départ erroné. Après vérification il s'avère que l'index prit en compte n'était pas le bon

Le conseil accepte à l'unanimité l'annulation de la facturation d'eau du 1^{er} semestre 2017 pour rectification.

TELE RELEVAGE DES COMPTEURS D'EAU

Le télé relevage repose sur une émission radio longue portée en réseau fixe, qui permet le suivi à distance et en temps réel des consommations individuelles d'eau.

Considérant qu'il est indispensable de maîtriser la consommation d'eau potable

Considérant la nécessité de maîtriser les recettes du service de l'eau

Considérant l'avantage technique et administratif du système

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le passage au mode de télé-relève des compteurs d'eau.

Il autorise le maire à mettre en place la procédure nécessaire à l'appel d'offre.

REGLEMENT DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Le maire explique que le règlement du service d'eau et d'assainissement connu jusqu'à présent et datant du 12/02/1987 avait besoin d'être modifié aux vues notamment des obligations législatives et réglementaires.

Après avoir donné lecture du règlement du service des eaux, le conseil municipal précise dans l'article 4-5 « Le branchement-la fermeture et l'ouverture » qu'il y a lieu d'appliquer un tarif forfaitaire de déplacement pour les ouvertures ou fermetures de l'alimentation en eau.

Le conseil a dès lors voté un forfait de déplacement de 20€.

Le conseil après cette précision accepte et vote à l'unanimité le règlement du service des eaux ainsi que règlement relatif au service de l'assainissement collectif de la commune.

SUBVENTIONS

-Le dong du sang de St Rémy 30€

-La croix rouge 30€

D'autre part le CPI la Lanterne demande une aide particulière aux communes du CPI de 500€ cette année afin de financer des travaux d'accessibilité et de mise aux normes aux vues du personnel féminin.

Le CPI n'étant pas départementaliser, ils doivent supporter ces frais sur un budget déjà très serré.

Le conseil accepte cette subvention.

OPERATION A TOUTE VOLEE

Le 11 novembre 2018 fêtera le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Diverses manifestations sont programmées à cette occasion.

L'opération à toute volée vise à faire sonner les cloches ce jour ci à 11h00 pendant 11 minutes en mémoire des morts de cette guerre.

Le conseil donne son accord et laisse le soin au Maire d'apprécier selon l'horaire de la cérémonie l'opportunité d'une telle manifestation.

(Affichage le 8/05/2018)

Le Maire,
Karine FOUGOU